



mercilemr



On dit
merci qui?
merci
le MR!

Les fins de mois
sont de plus en plus
difficiles...

Merci le MR

Communauté

Merci le MR

Journal

A propos

Amis

Plus



Merci le MR

24 min. •

...

L'indexation, comment ça marche en temps normal ?

L'indexation est un mécanisme qui permet de lier les salaires, les pensions et les allocations sociales (indemnités de maladie, chômage, allocations familiales, crédit-temps, revenu d'intégration, etc.) à l'évolution du coût de la vie.

Les prix d'un certain nombre de produits et de services de consommation courante (aliments, énergie, frais médicaux, logement...) sont analysés tous les mois. Cette évolution des prix, que l'on appelle inflation (quand les prix augmentent), se mesure à l'aide de l'index. Quand l'index augmente, cela signifie donc que le coût de la vie a augmenté.

L'index déterminant pour l'évolution des salaires et allocations s'appelle l'indice santé. Quand celui-ci dépasse un certain niveau (appelé indice pivot), les salaires, pensions et allocations sont augmentées automatiquement de 2 %. Cela permet de maintenir le niveau de vie des travailleurs, pensionnés et allocataires et d'éviter une perte de revenus.

Sauf que... le gouvernement de Charles Michel est passé par là !

En 2015, le gouvernement de Charles Michel a décidé de suspendre ce mécanisme. Résultat ? Une baisse immédiate de pouvoir d'achat de 2% pour plus de 7 millions de personnes : salariés, fonctionnaires, pensionnés, sans emploi, bénéficiaires d'allocations familiales, etc. Et, pendant ce temps, les prix ont continué à grimper.

Et cette baisse de niveau de vie ne sera jamais rattrapée... La perte de 2 % n'est en effet pas unique, elle se répercute et se cumule tous les mois, tout au long de la vie.

Pour les salariés et les fonctionnaires, selon le niveau de revenus et la durée de carrière, la perte peut dépasser les 40.000 € sur l'ensemble de la carrière !

Résultat ? Les Belges sont les seuls Européens à avoir perdu du pouvoir d'achat en 2016...

C'est la conséquence de plusieurs mesures du gouvernement Michel, et tout particulièrement du saut d'index.

Au dos, quelques exemples concrets de l'impact du saut d'index du gouvernement de Charles Michel sur des salaires, pensions, allocations de chômage, de maladie et d'invalidité.

Pertes causées par le saut d'index du gouvernement Michel

a. Salariés

Salaire mensuel brut	Perte mensuelle	40 ans jusqu'à la pension	25 ans jusqu'à la pension	10 ans jusqu'à la pension
1.500 €	30 €	20.332 €	10.906 €	3.654 €
2.000 €	40 €	27.109 €	14.541 €	4.871 €
2.500 €	50 €	33.887 €	18.177 €	6.089 €
3.000 €	60 €	40.664 €	21.812 €	7.307 €
3.500 €	70 €	47.442 €	25.448 €	8.525 €
4.000 €	80 €	54.219 €	29.083 €	9.743 €

b. Sans emploi

I. Allocations de chômage (montants 2015, année du saut d'index)

Chef de ménage				Isolé				Cohabitant			
Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle
Min.	1.134 €	23 €	276 €	Min.	953 €	19 €	229 €	Min.	503 €	10 €	120 €
Max.	1.603 €	32 €	384 €	Max.	1.603 €	32 €	384 €	Max.	1.441 €	29 €	346 €

II. Allocations d'insertion (montants 2015, année du saut d'index)

Situation familiale	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle
Chef de ménage	1.148 €	23 €	276 €
Isolé	817 €	16 €	196 €
Cohabitant	425 €	9 €	108 €

c. Incapacité de travail & Invalidité

I. Allocations Maladie primaire (montants 2015, année du saut d'index)

Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	20 €	240 €
Maximum	42 €	504 €

II. Allocations invalidité (montants 2015, année du saut d'index)

Chef de ménage			Isolé			Cohabitant		
Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	22 €	264 €	Minimum	16 €	192 €	Minimum	16 €	192 €
Maximum	45 €	540 €	Maximum	38 €	456 €	Maximum	28 €	336 €

d. Pensions

I. Taux ménage

Pension	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	28 €	336 €
Maximum	55 €	660 €

II. Taux isolé

Pension	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	22 €	264 €
Maximum	44 €	528 €



Merci le MR

17 min. •

**Nous reculons tous depuis 3 ans.
Le MR appelle cela la modernité.
Nous préférons le progrès !**

FGTB
Wallonne

Solidaris
mutualité

Nos propositions sur facebook.com/MercileMR

J'aime

Commenter

Partager

Pertes causées par le saut d'index du gouvernement Michel

a. Salariés

Salaire mensuel brut	Perte mensuelle	40 ans jusqu'à la pension	25 ans jusqu'à la pension	10 ans jusqu'à la pension
1.500 €	30 €	20.332 €	10.906 €	3.654 €
2.000 €	40 €	27.109 €	14.541 €	4.871 €
2.500 €	50 €	33.887 €	18.177 €	6.089 €
3.000 €	60 €	40.664 €	21.812 €	7.307 €
3.500 €	70 €	47.442 €	25.448 €	8.525 €
4.000 €	80 €	54.219 €	29.083 €	9.743 €

b. Sans emploi

I. Allocations de chômage (montants 2015, année du saut d'index)

Chef de ménage				Isolé				Cohabitant			
Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allo-cation	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle
Min.	1.134 €	23 €	276 €	Min.	953 €	19 €	229 €	Min.	503 €	10 €	120 €
Max.	1.603 €	32 €	384 €	Max.	1.603 €	32 €	384 €	Max.	1.441 €	29 €	346 €

II. Allocations d'insertion (montants 2015, année du saut d'index)

Situation familiale	Montant mensuel	Perte mensuelle	Perte annuelle
Chef de ménage	1.148 €	23 €	276 €
Isolé	817 €	16 €	196 €
Cohabitant	425 €	9 €	108 €

c. Incapacité de travail & Invalidité

I. Allocations Maladie primaire (montants 2015, année du saut d'index)

Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	20 €	240 €
Maximum	42 €	504 €

II. Allocations invalidité (montants 2015, année du saut d'index)

Chef de ménage			Isolé			Cohabitant		
Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle	Allocation	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	22 €	264 €	Minimum	16 €	192 €	Minimum	16 €	192 €
Maximum	45 €	540 €	Maximum	38 €	456 €	Maximum	28 €	336 €

d. Pensions

I. Taux ménage

Pension	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	28 €	336 €
Maximum	55 €	660 €

II. Taux isolé

Pension	Perte mensuelle	Perte annuelle
Minimum	22 €	264 €
Maximum	44 €	528 €



Merci le MR

17 min. •

Nous reculons tous depuis 3 ans.
Le MR appelle cela la modernité.
Nous préférons le progrès !

FGTB
Wallonne

Solidaris
mutualité

Nos propositions sur facebook.com/MercileMR

J'aime

Commenter

Partager

